



S'ENGAGER AUX CÔTÉS  
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
DE DEMAIN

## Taxe d'apprentissage

Aides-soignants

Sages-femmes

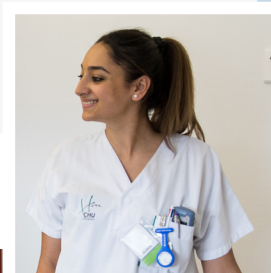
Auxiliaires de puériculture

Puéricultrices

Infirmiers

Ambulanciers

Manipulateurs d'électroradiologie



## Au cœur du CHU Grenoble Alpes

Dans le cadre de sa mission d'enseignement, le CHU Grenoble Alpes (CHUGA) assure la formation initiale et spécialisée des professionnels de santé.

Chaque année, ce sont près de 1 500 étudiants qui sont formés aux professions paramédicales et sages-femmes, dans 10 instituts ou écoles de formation qui sont placés sous sa responsabilité.

Ces écoles apportent une contribution essentielle au système de santé français en mettant à disposition des professionnels compétents, adaptés à leurs missions et à l'évolution de leurs spécialités.

À l'issue de leur formation, 90 % des diplômés issus des écoles du CHUGA exercent dans les structures de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Demain, ce sont ces futurs professionnels qui feront fonctionner le système de santé.

La diversité des métiers, l'effort permanent de qualification et d'adaptation des personnels, permettent aux établissements de santé de garantir la mise en œuvre des soins spécialisés de très haut niveau.

## Les étudiants d'aujourd'hui, les professionnels de demain

### École de sages-femmes

**38 étudiants/an** soit environ **190 étudiants au total**  
5 ans d'études après une sélection en fin de 1<sup>ère</sup> année de Parcours Accès Santé Spécifique – PASS ou de Licence Accès Santé – LAS (Bac + 6)

### Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

**206 étudiants/an** soit environ **650 étudiants au total**  
3 ans de formation

### Institut de Formation de Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM)

**35 étudiants/an** soit environ **100 étudiants au total**  
3 ans de formation

### Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

**47 élèves par an** hors VAE  
10 mois de formation

### École d'infirmières puéricultrices (ou infirmiers puériculteurs) ; infirmières spécialisées dans les soins à l'enfant

**34 étudiants par an**  
12 mois d'études

### Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA)

**60 élèves par an** au total  
6 mois de formation

### Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS)

**80 élèves par an** hors VAE  
10 mois de formation



## Nos lieux de formation

### IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé

Ce nouveau lieu de formation, porté par le CHU Grenoble Alpes et l'Université Grenoble Alpes (UGA), avec le soutien de l'État et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur (réforme « LMD ») à l'origine de l'universitarisation des professions de santé.

Ce projet constitue une **originalité en France** car il regroupe en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le campus universitaire, les trois premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les six autres instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes.

Ce regroupement facilite le suivi d'enseignements communs par les **futurs professionnels de santé appelés à travailler ensemble au cours de leur vie professionnelle**.

### IFAPAS - Institut de Formation des ambulanciers, auxiliaires de puériculture et aides-soignants

Situé sur le site de La Tronche, le bâtiment des écoles accueille les instituts de formation des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et des ambulanciers.



Chaque année,  
environ **1 500 étudiants**  
en formation  
au sein de **7 écoles**

La taxe d'apprentissage permettra d'acquérir des **moyens pédagogiques supplémentaires et innovants** pour accompagner ces projets et les formations.



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

# Devenez acteurs de leur formation !

Optimisez, améliorez et accompagnez la formation des professionnels de santé de demain en permettant :

- **le développement des moyens pédagogiques innovants** des écoles comme l'utilisation de la réalité virtuelle et d'outils de simulation,
- **le renforcement de la pédagogie hybride** en alliant le numérique, les travaux pratiques, ainsi que les cours en présentiel et distantiel,
- **l'acquisition de matériel et de mobilier,**
- **la modernisation des infrastructures techniques,**
- **les échanges pédagogiques** entre les différentes écoles.

Les ressources que procure la taxe d'apprentissage représentent un apport financier très précieux et renforcent la qualité des formations dispensées.

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage a évolué.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur notre [guide](#), en annexe de ce document.

**Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou Instituts de formation, vous pouvez contacter :**

Ecoles et Instituts de formation du CHUGA  
[formationsante@chu-grenoble.fr](mailto:formationsante@chu-grenoble.fr)

04 57 04 12 37

IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé  
CHU Grenoble Alpes  
CS 10217  
38043 Grenoble Cedex 9

## Guide pour la répartition du solde de la TAXE APPRENTISSAGE 2026 aux Ecoles et Instituts de formation du CHU Grenoble Alpes (CHUGA)



Du 26 mai au 21 octobre 2026 choisissez l'école ou l'Institut de formation initiale du CHUGA que vous souhaitez soutenir (*plateforme indisponible du 21 août au 3 septembre 2026*)

Connectez-vous sur la plateforme  <https://employeurs.soltea.education.gouv.fr> avec vos identifiants\*.

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage en totalité à une de nos écoles/instituts ou le répartir entre les 7 écoles\*\*.

Retrouvez l'ensemble des formations du CHU habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage sur SOLTéA en indiquant le numéro de SIRET du CHUGA **263 800 302 000 14** :

- CHUGA - **IFA** : Institut de **F**ormation des **A**mbulanciers - *Code UAI 0383176W*
- CHUGA - **IFAP** : Institut de **F**ormation des **A**uxiliaires de **P**uériculture - *Code UAI 0383298D*
- CHUGA - **IFAS** : Institut de **F**ormation des **A**ides-**S**oignants – *Code UAI 0382664P*
- CHUGA - Département de **Maïeutique** : École de Sages-Femmes – *Code UAI 0380143Z*
- CHUGA - **IFMEM** : Institut de **F**ormation des **M**anipulateurs en **É**lectroradiologie **M**édicale – *Code UAI 0382669V*
- CHUGA - **IFSI** : Institut de **F**ormation en **S**oins **I**nfirmiers – *Code UAI 0382664P*
- CHUGA - **IFIP** : Institut de **F**ormation des **I**nfirmiers en **P**uériculture – *Code UAI 0382664P*

**Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou instituts de formation, vous pouvez contacter :**



**Laurence DRUON**

Attachée d'Administration  
des écoles et Instituts de formation

[ldruon@chu-grenoble.fr](mailto:ldruon@chu-grenoble.fr)

Tél. 04 57 04 12 37

\* Si vous ne possédez pas encore d'identifiants, connectez-vous sur Net-Entreprises (<https://www.net-entreprises.fr/>) pour configurer vos accès.

\*\* Le montant de vos dons pourra être mutualisé pour financer des actions de formation inter filière